**République du Niger**

**Ministère de l’Energie et du Pétrole**







**PROJET D’Intégration de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans le Programme Rural d’Accès aux Services Energétiques du Niger PRASE-FEM.**

**Termes de référence de l’évaluation à mi-parcours du projet d’Intégration de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dans le Programme Rural d’Accès aux Services Energétique PRASE/FEM**

|  |  |
| --- | --- |
| **Lieu d’affectation :** | Niamey, avec éventuellement déplacement sur le terrain |
| **Date de clôture :** | 30 avril 2015 |
| **Unité Organisationnelle :** | Projet pilote de développement des PTFMTEL 00 227 20 72 49 72BP : 11207 rues de la tarka Niamey République du Niger  |
| **Type de Contact :** | Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD BP 11207 TEL 00 227 20 73 21 04 Niamey République du Niger  |
| **Langues :** | Français écrit et parlé |
| **Date de démarrage** (date le candidat retenu doit commencer le travail)**:** | Le 05mai 2015 |
| **Durée du Contrat :** | 03 semaines  |
| **Nombre de jours effectifs de travail :** | 21 jours ouvrables |

**1.Contexte**

Le 12 janvier 2006, les Etats Membres de la CEDEAO et de l’UEMOA ont décidé (Décision A/Déc.24/0106) de s’engager dans une politique régionale ambitieuse pour accroître l’accès de leurs populations aux services énergétiques modernes. Cette politique se fixe pour objectif, à l’horizon 2015, de permettre au moins à la moitié de la population d’accéder aux services énergétiques modernes : soit un accès - de 36 millions de foyers supplémentaires et plus de 49 000 localités supplémentaires - à des services énergétiques modernes. Ceci revient à une multiplication par quatre par rapport au nombre de personnes desservies en 2005.

Le Gouvernement du Niger, a su traduire cette ambition partagée des Etats Membres de la CEDEAO en une vision nationale avec l’appui du PNUD-PREP, à travers un programme de référence pour l’accès aux services énergétiques modernes (PRASE) adopté le 7 avril 2009 et approuvé le 04 janvier 2010 (par Décret Présidentiel n°2010-004/PRN/MME).

Le PRASE est un programme fédérateur qui s'inscrit dans la durée couvrant progressivement tout le territoire national. Le (PRASE a démarré à travers le Projet d’Accès Aux Services Énergétiques (PASE) de la facilité énergie de l’Union Européenne ainsi que du projet de Réduction des gaz à effet de dans la commune rurale de Safo.

Le Niger a obtenu le financement du projet de Réduction des gaz à effet de serre FEM/GEF .

Ce projet vise à prendre en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la réalisation du Programme national de Référence d'Accès aux Services Energétiques modernes (PRASE) au Niger. Le projet va contribuer à la promotion des énergies propres et éviter l’émission de gaz à effet de serre. Il sera réalisé à travers les composantes suivantes :

1. Renforcement des capacités institutionnelles en matière de réduction d’émission de gaz à effet de serre dans le cadre du programme national d'accès aux services énergétiques modernes ;
2. Réduction d’émission de gaz à effet de serre dans la fourniture des services énergétiques aux infrastructures collectives décentralisées (santé, éducation, eau, etc.) ;
3. Réduction d’émission de gaz à effet de serre dans la fourniture des services énergétiques aux infrastructures productives (agriculture, plates forme multifonctionnelles) ;
4. Réduction d’émission de gaz à effet de serre dans la fourniture des services énergétiques domestiques ;
5. Capitalisation et consolidation de la capacité et des acquis des acteurs en matière d’émission de gaz à effet de serre ;
6. Gestion du projet.

**2. Objectifs de la prestation :**

Il s’agira, à travers cette évaluation à mi parcours, d’apprécier la réalisation des objectifs du projet et de tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des effets et acquis de ce projet ainsi que favoriser l’amélioration globale des différentes interventions au Niger des programmes du PNUD et ses partenaires. Les principaux objectifs visés sont:

1. Evaluer la pertinence, la performance et le succès du projet dans la réalisation de ses objectifs
2. Identifier les effets et apprécier la durabilité des résultats du projet y compris la contribution à l’accès à l’énergie en zone rurale, l’intégration des questions relatives à l’accès à l’énergie propre en zone rurale dans les stratégies et politiques locales et nationales de développement, et la contribution à la réduction de la pauvreté.
3. Analyser et déterminer les éléments permettant le passage à l’échelle et la pérennité des différents et importants investissements ;
4. Identifier/documenter les leçons apprises et formuler des recommandations pour la conception et la mise en œuvre de politiques énergétiques.

Comme partie intégrante du cycle du projet, l’évaluation analysera les réalisations du projet en comparaison avec ses objectifs initiaux. L’évaluation analysera l’effectivité, l’efficience, la pertinence, l’impact, et la viabilité du projet. En outre, elle identifiera les facteurs ayant facilité ou, au contraire, entravé la réalisation de ses objectifs.

L’évaluation à mi parcours s’intéressera en plus aux questions de performance, de conception du projet, de stratégie du projet, de reporting, de Suivi-Evaluation, d’utilisation d’assistance technique, de relation avec les partenaires et d’utilisation effective des ressources financières.

**3. Description des tâches et responsabilités :**

Le projet a été entamé le 30 juillet 2012 et se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre. Conformément aux directives du PNUD-GEF relatives à l'examen à mi-parcours, le processus a été initié avant la présentation du deuxième Rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le processus d'examen à mi-parcours doit suivre les directives énoncées dans le document *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets du PNUD financés par le GEF* (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf>

L’équipe sera composée de deux consultants indépendants qui conduiront l’examen à mi-parcours. Le consultant international sera le chef d’équipe et doit avoir des connaissances et une expérience considérables concernant les programmes opérationnels du FEM. Il est spécialement exigé du consultant international d’avoir une bonne connaissance des questions liées à l’accès à l’énergie et aux services énergétiques modernes (en particulier les énergies renouvelables), une compréhension scientifique pertinente et une expérience profonde des techniques d’évaluation de projet, particulièrement ceux financés par le FEM.

Le consultant national doit avoir une expérience confirmée dans le domaine de l’accès à l’énergie en milieu rural et en développement local ainsi qu’une bonne connaissance de la zone d’intervention.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours procédera d’abord à l’examen des documents du projet (Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, Rapport d’initiation de projet, PIR, outils de suivi finalisés du domaine d’intervention du GEF, procès-verbaux de réunions du Comité d’évaluation du projet, lignes directrices financières et administratives appliquées par l’équipe du projet, lignes directrices, manuels et systèmes opérationnelles du projet, etc.) fournis par l’équipe du projet et l’Unité mandatrice. L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours participera ensuite un atelier d’initiation à l’examen à mi-parcours, de manière à comprendre plus précisément les objectifs et les méthodes de l’examen à mi-parcours, et par la suite, pour l’élaboration du rapport initial d’examen à mi-parcours. La mission pour l’examen à mi-parcours consistera ensuite à mener des entretiens et des visites sur place (liste préliminaire des sites).

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis dans les domaines liés au projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF*(<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf>) pour obtenir une description détaillée de ces catégories. Une évaluation globale n’est pas nécessaire.

**4. Stratégie du projet**

*Conception du projet :*

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet évalué et examiner si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés.
* Examiner la façon dont le projet répond aux priorités du pays
* Examiner les processus décisionnels

*Cadre de résultats/cadre logique*:

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, appropriées et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement*.*

**5. Progrès vers la réalisation de résultats**

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet ; remplir la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats, comme indiqué dans les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont désignés par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge)

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet**  | **Indicateur[[1]](#footnote-2)** | **Niveau de référence[[2]](#footnote-3)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[3]](#footnote-4)** | **Cible à la fin du projet**  | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[4]](#footnote-5)** | **Évaluation obtenue[[5]](#footnote-6)** | **Justification de l’évaluation** |
| **Objectif :**  | Indicateur (si applicable) |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1:** | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2:** | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**6.Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation  | Rouge = pas en voie de réalisation  |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l’examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.
1. **Mise en œuvre du projet et gestion réactive**

A l’aide des Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF, évaluer les progrès du projet dans les quatre catégories suivantes :

* Mécanismes de gestion
* Planification des activités
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet
* Participation des parties prenantes
* Communication de données
* Communication

**8.Durabilité**

Evaluer l’ensemble des risques pour la durabilité du projet, dans les quatre catégories suivantes:

Risques financiers pour la durabilité

Risques socio-économiques pour la durabilité

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité

Risques environnementaux pour la durabilité

Le consultant/l’équipe de l’évaluation à mi-parcours introduira un paragraphe dans le rapport d’examen à mi-parcours, présentant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.

En outre, le consultant/l’équipe de l’évaluation à mi-parcours devra formuler des recommandations à l’équipe du projet. Ces recommandations devront être présentées sous la forme de propositions succinctes visant à des interventions essentielles qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau regroupant les recommandations peut être intégré dans le résumé du Rapport. Le consultant/l’équipe de l’évaluation à mi-parcours formuleront 15 recommandations au maximum.

**9. Produits escomptés et documents à produire**

Le consultant/l’équipe de l’évaluation à mi-parcours préparera et soumettra :

Rapport initial d'examen à mi-parcours : l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours précise les objectifs et les méthodes pour l'examen à mi-parcours au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours. Le rapport devra être envoyé à l'Unité mandatrice et à la direction du projet. Date approximative de présentation du rapport : (date)

Présentation : les résultats initiaux sont présentés à la direction du projet et à l'Unité mandatrice à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours. Date approximative de présentation : (date)

Projet de rapport final : le rapport complet avec les annexes devrait être présenté dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours. Date approximative de présentation du rapport : (date)

Rapport final \*: le rapport révisé avec les documents détaillant la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été pris en compte dans le rapport final d'examen à mi-parcours. Le rapport devra être envoyé à l'Unité mandatrice dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport. Date approximative de présentation : (date)

\*Le rapport final d'examen mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'Unité mandatrice peut organiser la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

**10. Dispositions institutionnelles**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’examen à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’examen à mi-parcours du projet est (lorsque les projets impliquent un seul pays, c’est le bureau de pays du PNUD qui est l’Unité mandatrice. Lorsque les projets sont régionaux et mis en œuvre conjointement, la responsabilité de gérer l’examen à mi-parcours incombe principalement au pays ou à l’organisme ou à l’organe de coordination régionale – à vérifier avec l’équipe du PNUD-GEF de la région– qui perçoit la plus grande part des fonds du GEF. S’il s’agit de projets internationaux, l’Unité mandatrice peut être la direction du PNUD-GEFou le bureau de pays du PNUD chef de file).

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

**11. Durée des activités**

La durée totale de l’examen à mi-parcours sera d’environ 21 jours à partir du recrutement du/des consultants. Le calendrier provisoire de l’examen à mi-parcours est le suivant:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Nombre de jours** | **Date d’achèvement** |
| **Préparation de la mission** | 3 jours | 8 mai 2015 |
| **Visite de terrain et entretien avec des acteurs** | 10 jours | 18 mai 2015 |
| **Projet de rapport d’évaluation y compris esquisse de la phase suivante** | 6 jours | 24 mai 2015 |
| **Rapport final** | 2 Jours | 26 mai 2015 |

**12. Lieu d’affectation**

Identifier le lieu d’affectation du consultant pour la durée du contrat, en mentionnant TOUS les lieux où des activités pourraient avoir lieu sur le terrain ou les déplacements nécessaires à l’exécution d’autres s’activités associées, en particulier en cas de déplacements vers des lieux nécessitant une sécurité de Phase I ou au-delà.

**13. Voyage :**

Des voyages internationaux seront requis vers (X pays) pendant la mission pour l’examen mi-parcours;

Une formation à la sécurité de base sur le terrain de niveau II et une formation avancée en matière de sécurité sur le terrain doivent être suivies avec succès avant le voyage ;

Les consultants ont la responsabilité de s’assurer de faire les vaccinations nécessaires pour le déplacement dans certains pays, comme l’a prescrit le Directeur médical des Nations Unies.

* Les consultants doivent se conformer aux Directives des Nations Unies relatives à la sécurité énoncées dans <https://dss.un.org/dssweb/>
* Tous les frais de déplacement associés seront couverts et remboursés, conformément au règlement du PNUD, sur présentation du formulaire F-10 et des documents justificatifs.

**14. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EXIGÉES**

**a. Qualifications des candidats retenus**

* Les consultants seront sélectionnés de manière à ce que l’équipe dispose des compétences maximales dans les domaines suivants :
* Avoir une bonne connaissance de la problématique d’accès des zones rurales en services énergétiques ;
* Avoir une bonne connaissance des programmes/projets à énergies propres ;
* Avoir fait une étude similaire dans d’autres pays ;
* Avoir un diplôme d’au moins d’ingénieur ou équivalent dans les domaines énergétique et/ou changement climatiques ;
* Avoir une excellente maîtrise du français parlé, écrit et la connaissance de l’anglais est un atout ;
* Être apte à produire des rapports notamment publications, plaidoyers, programmes, projets, capitalisations, etc.
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Expérience dans la collaboration avec le GEF ou les évaluations du GEF ;
* Expérience professionnelle dans (région du projet);
* Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ;

Compréhension avérée des questions liées au genre et expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre.

* Excellente aptitude à la communication ;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera un atout ;

b. ***Indépendance des consultants :***

Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

**15. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

**a. Proposition financière et modalités de paiement**

***Proposition financière :***

* Les propositions financières doivent être « tout compris » et indiquer une somme forfaitaire pour la durée totale du contrat. L'expression « tout compris » signifie l'inclusion de tous les frais (honoraires, frais de déplacement, indemnité de subsistance, etc.);
* Pour les frais de déplacement, le taux des indemnités journalières de subsistance des Nations Unies est (*indiquer toutes les destinations de déplacement),* et donne une indication du coût de la vie dans les lieux d'affectation/de destination *(Remarque : les personnes bénéficiant de ce contrat ne sont pas considérés comme des fonctionnaires des Nations Unies et à ce titre, ils n'ont pas droit aux indemnités journalières de subsistance. Toutes les indemnités de subsistance nécessaires à l'exécution des obligations découlant du mandat doivent être incorporées dans la proposition financière, sous forme d'indemnités journalières ou de somme forfaitaire.)*
* La somme forfaitaire est fixée indépendamment des changements pouvant intervenir dans les frais encourus.

***b. Modalités de paiement :***

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours

30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours

60% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours.

**16. Présentation recommandée des offres**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle**(FormulaireP11), indiquant les précédentes expériences dans des projets similaires, les coordonnées (courrier électronique et numéro de téléphone) du candidat et au moins trois références professionnelles ;
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat, en répartissant les coûts à l'aide du modèle fourni. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD. Voir le modèle de la Lettre de manifestation d'intérêt pour consulter le modèle de proposition financière

**17.Critères de sélection : *sur 100 points***

* Diplômes (20 points) ;
* Expérience professionnelle dans le domaine d’énergie (minimum 10 ans) (20 points) ;
* Expériences similaires c’est à dire en évaluation des projets (minimum 10 ans) (30 points) ;
* Connaissance du terrain (Niger Maradi) (10 points) ;
* Expérience de travail avec la communauté, le gouvernement, les PTF ou les Agences du SNU (10 points)
* Méthodologie de consultations (10 points)

**18.Méthode d’évaluation des offres**

* Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points seront retenues pour une analyse financière ;
* La méthode d’évaluation qui sera utilisée est celle du meilleur rapport qualité/prix (score combiné). L’offre technique comptera pour 70% dans l’évaluation globale, l’offre financière comptera pour 30%.
* Le contrat sera attribué au consultant individuel qui obtiendra la meilleure évaluation combinée et a accepté les conditions générales du PNUD.

###### *Tout dossier de candidature ne comportant pas la proposition financière sera rejeté*

**19.Date limite et lieu de remise des candidatures**

Les candidatures doivent parvenir à l’adresse suivante (projet) ou envoyé par email à aux adresses suivantes : ibrah04@yahoo.fr & lawali.mahamane@undp.org au plus tard le 30 avril 2015 **à 17h00**. En cas de besoin, le PNUD se réserve la possibilité d’un dialogue avec les candidats de façon à clarifier les éléments méthodologiques avant signature du contrat.

**Projet pilote de développement des PTFM**

**TEL 00 227 20 72 49 72**

**BP : 11207 rues de la tarka Niamey République du Niger**

1. [↑](#footnote-ref-2)
2. [↑](#footnote-ref-3)
3. [↑](#footnote-ref-4)
4. [↑](#footnote-ref-5)
5. [↑](#footnote-ref-6)